

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

AVRIL 2021

## Editorial

Chères Vétrozaines, Chers Vétrozains,

Quelques mois après mon dernier éditorial, mon optimisme de fin d'année passée quant à la fin de la pandémie a été refroidi. Les métiers de la restauration ont continué à souffrir des restrictions, certains ont même mis la clé sous le paillason. Nous regrettons vivement chaque fermeture de café/restaurant. Lors de leur réouverture, ils méritent votre soutien et votre visite.

Le nouveau Conseil municipal s'est mis au travail. Chacun est motivé d'innover et de marquer la législation de son empreinte. L'exécutif a pris de la hauteur et est parti en retraite durant 2 jours afin de réfléchir sur sa vision d'un Vétroz 2030. Une ébauche de programme de législation très amical a été dessinée et nous vous en présenterons les grandes lignes, ainsi que le détail des mesures, d'ici l'été. Ce séminaire de réflexion en altitude a également permis de souder l'équipe et de renforcer la collégialité ; des ingrédients indispensables à une bonne gouvernance collective.

Deux projets d'envergure sont sur les rails. L'agrandissement de l'école de Bresse est bien avancé et la correction des torrents ouest a vu ses premiers coups de pelle. Ces travaux vont remodeler la partie ouest de la commune, et reverdir encore plus nos quartiers. Malheureusement, chaque réaménagement implique des désagréments ponctuels durant quelques temps. Je vous demande de la patience et de l'indulgence, le résultat final en vaudra la peine. Un autre projet d'envergure destiné à changer la physionomie de tout le centre historique du village, la mesure R11 d'Agglomération, va pouvoir enfin démarrer après la prochaine acceptation du crédit d'engagement par le Conseil général. Concernant ce dernier, je me réjouis de poursuivre la collaboration avec son président réélu, M. Pierre-Michel Venetz, avec qui j'avais eu le plaisir d'organiser plusieurs événements, telles que les rencontres citoyennes que nous allons reconduire les 18 juin et 1<sup>er</sup> octobre prochains.

Dans les collaborations intercommunales, j'ai l'honneur de reprendre la présidence du conseil de fondation de l'EMS Foyer Haut de Cry. J'attache beaucoup d'importance au bien-être de ses pensionnaires et à la collaboration avec les familles. Un audit sur le fonctionnement général a débuté et permettra d'adapter si nécessaire la stratégie.

Avec le printemps qui démarre, mon souhait le plus cher est que Vétroz retrouve sa vie sociale très riche et conviviale, et je me réjouis de vous rencontrer dans les rues de notre beau village. Prenez soin de vous.

*Olivier Cottagnoud,  
Président de Vétroz*



### DANS CE NUMÉRO

Jubilés .....	2-3
Personnel communal .....	3
Commission culturelle .....	4
Bibliothèque .....	5
Recherche de jardins potagers .....	5
Entraînement urbain .....	6
Le Bus Anim' .....	6
Vétroz bouge avec la Suisse bouge .....	7
J'asov Activ' Together .....	8
Tronche 2 cake .....	8
Flavescence dorée .....	9
La sécurité routière face aux haies vives .....	10
Extraits des décisions .....	11
Travaux et chantiers communaux .....	12-13
Conseil général .....	13
Écopoints .....	14
Torrents Ouest .....	15

## JUBILÉS

---



Notre président a eu le plaisir de recevoir dans la salle du Conseil un ancien conseiller communal, M. Isidore Pillet, pour son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Monsieur Pillet fut conseiller communal de 1969

à 1976. Professionnellement, il s'est investi durant plus de 40 ans auprès de la même entreprise : Conrad Zschokke.



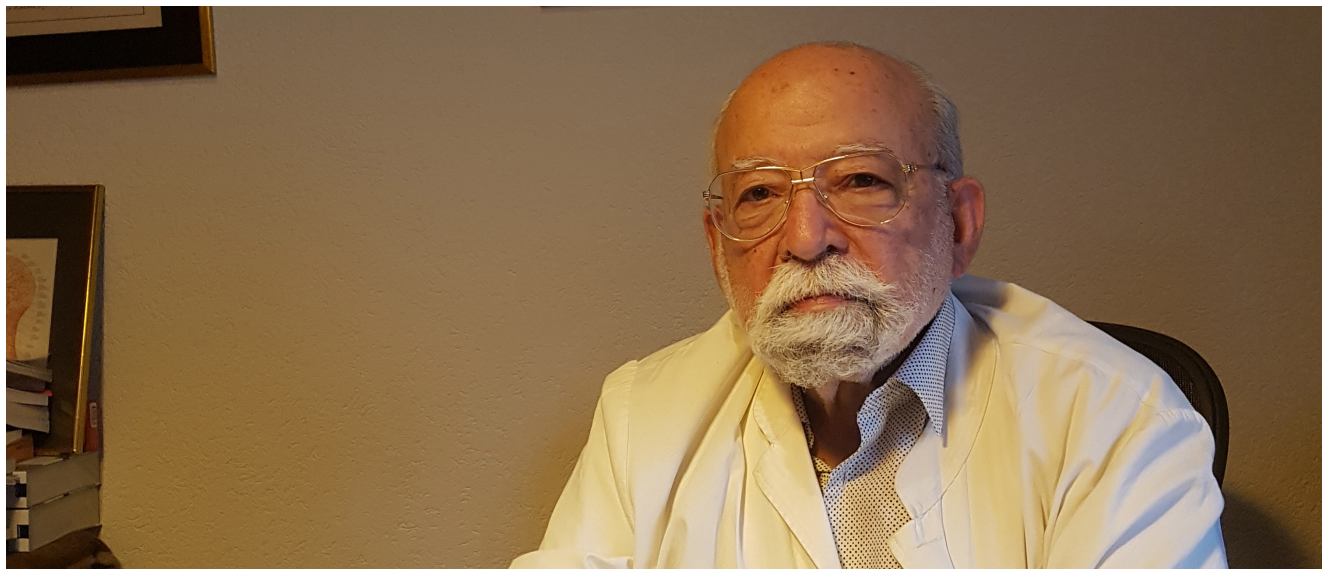
Le 16 février dernier, une délégation restreinte et protégée en raison du Covid a rendu visite à Mme Gaby Triconnet à l'occasion de son 90<sup>ème</sup>

anniversaire. Malgré les masques, ce fut un instant convivial et apprécié de tous.



# JUBILÉS

---



Monsieur Monème a fêté ses 90 ans le 4 février dernier. Cela a donné l'opportunité à notre président de lui rendre visite et d'apprendre le parcours de

vie de ce Perse d'origine. M. Monème exerce toujours sa profession de médecin-psychiatre.

*Les autorités et le personnel  
de la Municipalité de Vétroz*

# PERSONNEL COMMUNAL

---

## ENGAGEMENTS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Deux nouvelles personnes ont rejoint l'effectif du personnel communal au 1<sup>er</sup> février dernier. D'une part **Coline Molinot** a remplacé Sara Piquer Crespo au poste de stagiaire au sein de l'UAPE l'Escale. Elle y restera jusqu'à la fin du mois de juin. D'autre part, **Ruben Gonçalves dos Santos** a commencé sa formation pratique d'animateur

socio-culturel d'une durée de deux ans auprès du service Jeunesse et intégration.

Nous leur souhaitons à tous les deux la bienvenue au sein du personnel communal !

*Les autorités et le personnel  
de la Municipalité de Vétroz*



## COMMISSION CULTURELLE



En automne de l'année dernière, nous vous annonçons, dans le cadre de notre saison «Vétrozains responsables et solidaires», la création et la mise en service d'une armoire communautaire dans notre village. C'est maintenant chose faite puisqu'elle a été déposée au nord du bâtiment du CMS et mise en service le 10 novembre 2020. Durant cet hiver, de nombreuses personnes ont pu s'approvisionner selon leurs besoins. Malheureusement, nous avons pu constater que l'armoire se vide plus rapidement qu'elle ne se remplit, ce qui démontre bien la pertinence de cette initiative de la commission culturelle. Aujourd'hui c'est un appel à la solidarité que nous vous lançons à toutes et à tous : n'hésitez pas à contribuer au réapprovisionnement de ladite armoire communautaire et ainsi à aider les

Vétrozaines et Vétrozains qui en ont le besoin. Vous pouvez y déposer des produits alimentaires non périssables ainsi que des produits de première nécessité.

Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous ne savons toujours pas quand les rencontres de la commission culturelle pourront reprendre. Mais sachez que vous nous manquez ! Nous vous souhaitons d'ores et déjà, à toutes et à tous, de belles fêtes pascales.

Continuez à prendre soin de vos proches et de vous-même et à tout bientôt, nous l'espérons.

*Pour la commission culturelle  
Lydia Moix, Présidente*





# BIBLIOTHÈQUE

## ÇA BOUGE À LA BIBLIO DE VÉTROZ !

Depuis peu, nous proposons :  
Pour la jeunesse : un nouvel espace MANGAS.  
Viens retrouver tes personnages préférés comme Naruto, Dragon Ball, One piece, Detective Conan, Radiant, Slam dunk, Splatoon, Aria ...



Pour les adultes : un nouvel espace détente, cosy et lumineux, avec les coups de cœur des bibliothécaires, dans une ambiance douce et sereine.



Au plaisir de vous revoir,  
*Le trio de la Biblio*  
Bibliothèque de Vétroz-Magnot, route de l'Abbaye 42, 1963  
Vétroz 027 – 345 37 84 – [bibliotheque@vetroz.ch](mailto:bibliotheque@vetroz.ch)  
<http://vetroz.bibliovs.ch> – <http://facebook.com/BVetroz/>

# RECHERCHE DE JARDINS POTAGERS

Le jardinage est une occupation saine et utile. À l'heure où les surfaces disponibles rétrécissent au rythme des constructions, nous recevons régulièrement des demandes de citoyens cherchant quelques m<sup>2</sup> à cultiver. Les grandes parcelles en zone agricole sont quasiment toutes exploitées par des professionnels de la branche. Il se peut par contre que des propriétaires de petites parcelles n'aient personne pour entretenir ces surfaces et seraient disposés à les louer ou prêter contre bons soins. Le préposé agricole se met à disposition des propriétaires de jardins ou de prés qui chercheraient à offrir leur parcelle pour les mettre en contact avec des habitants de la commune cherchant un jardin à cultiver.

Personne de contact : Laurent Germanier,  
[laurent.germanier@vetroz.ch](mailto:laurent.germanier@vetroz.ch) ou 027.345.37.75

*Pour la commission agricole*



## ENTRAÎNEMENT URBAIN

### BONNE NOUVELLE, L'ENTRAÎNEMENT URBAIN FAIT SA RENTRÉE 2021 !

Tous les mercredis et les jeudis, rejoignez-nous pour 45 minutes de sport accessible à toutes et à tous, quelques soit votre niveau physique.

Nos entraînements ont lieu dès le mercredi 14 avril à 19h00 et le jeudi 15 avril à 9h00. Bonne nouvelle, nous restons actifs également cet été ! Donc aucune excuse pour ne pas prendre soin de vous. En plus, c'est gratuit !

Pour toutes informations, vous pouvez contacter directement Hatice Minnig par mail ([haticeminnig@gmail.com](mailto:haticeminnig@gmail.com)) ou par téléphone (076/468.87.44)

*Pour l'ASOV  
Nathalie Zanardini, Responsable*



MERCREDI  
19H00-19H45

JEUDI  
09H00-09H45

DÉPART AU  
PARKING DU FOYER  
HAUT-DE-CRY

GRATUIT  
SANS INSCRIPTION

Pour plus d'informations: Hatice Minnig 076/468.87.44

**NOUVEAU**

**LE BUS ANIM' L'ESPACE JEUNES EN ACCUEIL LIBRE**

LES LIEUX DE RENDEZ-VOUS DES JEUNES DE 10 À 20 ANS

*Un espace de rencontre, de détente, de créativité, et de loisirs!*

*Billard, baby-foot, jeux de sociétés, jeux d'extérieur, animations, ateliers, informations, création de projets*

LES ANIMATEURS DE L'ASOV VOUS ACCUEILLENT :

- LES MERCREDIS DE 14H00 À 18H00 AUX PLANTYS (DÈS 10 ANS)
- LES SAMEDIS DE 18H00 À 22H00 À L'ESPACE JEUNES (DÈS LE CYCLE). LE 24 AVRIL, LE 8 ET 22 MAI ET LE 5 JUIN

facebook  
ASOV Vétroz

Instagram  
animation\_vetroz

Snapchat  
asov\_vetroz

POUR PLUS D'INFOS:  
ASOV@VETROZ.CH  
079/937.84.06

## LE BUS ANIM'

### L'ACCUEIL LIBRE EST DE RETOUR !

Rendez-vous dès le 14 avril aux Plantys de 14h00 à 18h00 avec le Bus Anim' pour les jeunes dès 10 ans. En cas de mauvais temps, on se retrouve à l'Espace Jeunes.

C'est également le retour des accueils libres du samedi soir pour les jeunes dès les cycles. On se réjouit de t'y accueillir le 24 avril, le 8 et le 22 mai et le 5 juin de 18h00 à 22h00.

Afin de garantir la sécurité de tout le monde, les règles d'hygiène en vigueur seront respectées et pour que cela continue dans le bon sens, respectez-les, toi aussi, en venant à l'accueil libre.

*Pour l'ASOV  
Nathalie Zanardini, Responsable*



# VÉTROZ BOUGE AVEC LA SUISSE BOUGE



## VETROZ BOUGE!

Du 1 mai au 20 juin  
Venez bouger avec nous!



Hey Vétrozaines et Vétrozains, il est temps de se mettre en mouvement ! On vous prépare de belles surprises, alors soyez prêts pour cette nouvelle édition de Vétroz Bouge qui a lieu entre mai et juin ! On compte sur vous pour faire le maximum de minutes de mouvement grâce l'application Suisse Bouge qui sera active du 1<sup>er</sup> mai au 20 juin 2021 et en participant à notre programme d'activité que vous allez recevoir prochainement dans vos boîtes aux lettres !

Ce projet est une manière de se motiver l'un l'autre afin de participer, de se rencontrer, de mieux connaître ce que la commune offre en termes d'activités sportives et culturelles, mais surtout

d'être ensemble et de partager de bons moments, en respectant les mesures sanitaires en vigueur ! Alors rendez-vous dès le 1<sup>er</sup> mai pour un mois et demi sportif !

Si vous souhaitez vous impliquer dans l'organisation de Vétroz Bouge, ou avoir plus d'informations vous pouvez contacter Nathalie Zanardini, responsable de ce projet ([asov@vetroz.ch](mailto:asov@vetroz.ch) ou 079/937.84.06).

*Pour l'ASOV  
Nathalie Zanardini, Responsable*

## J'ASOV ACTIV' TOGETHER

**J'ASOV Activ' Together** est un comité de jeunes vétrozains âgés de 10 à 20 ans qui créent ensemble des projets qui leur tiennent à cœur pour la population, avec l'aide de l'équipe d'animation, comme par exemple l'Escape Game de l'automne dernier, ou le journal du Cré'Activ. Ce comité te permet, toi en tant que jeune, de t'exprimer sur tes envies, tes besoins et ce que tu souhaiterais réaliser pour tes amis, tes voisins ou la commune d'une manière générale.

Nous nous réunissons une fois par mois environ, en fonction des emplois du temps de chaque membre (par exemple une fois nous avons la séance le jeudi et la fois suivante le mardi). Lors de ces rencontres, tout le monde peut proposer des idées de projet.

En groupe, nous sélectionnons ce qui nous semble réalisable à court, moyen et long terme. Chaque membre a le choix de s'investir ou non dans l'organisation d'un ou plusieurs projets. Tout se fait sous forme de libre adhésion.

Si tu souhaites faire partie de l'aventure, prend contact avec l'équipe d'animation qui répondra à toutes tes questions et te donnera plus d'information. Notre prochaine rencontre aura lieu le 22 avril 2021 à 18h00 à l'Espace Jeunes. Si tu veux découvrir ce que c'est tu es le/la bienvenu(e).

*Pour l'ASOV  
Nathalie Zanardini, Responsable*

**J'ASOV ACTIV'  
TOGETHER**

## TRONCHE 2 CAKE

Le concours Tronche 2 Cake revient pour une deuxième édition autour des mignardises, le samedi 22 et 29 mai 2021.

Le concept est simple : vous cuisinez depuis chez vous, en solo, en famille ou entre amis, et vous venez présenter vos réalisations au jury le jour du concours. Nous avons choisi de créer 2 catégories : les moins de 16 ans et les 16 ans et plus. Vous pouvez vous inscrire en solo ou en duo, c'est à vous de choisir !

Qui dit concours, dit également de jolis lots à gagner pour les trois premiers de chaque catégorie. De plus, toutes les recettes seront rassemblées dans un recueil qui sera par la suite en vente directement auprès de l'ASOV d'ici la fin de l'année 2021.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site internet de la commune de Vétroz, où vous trouverez également le règlement du concours.

Alors à vos fourneaux et pâtissez les amis !

*Pour l'ASOV  
Nathalie Zanardini, Responsable*



## Tronche 2 Cake

*Concours de pâtisserie  
à domicile*

EN FAMILLE OU ENTRE AMIS, RELEVEZ LE DÉFI DE  
PÂTISSER EN MINIATURE!!!!

- de 16 ans  
Date : 22 mai 2021  
Lieu: Espace Jeunes

16 ans et +  
Date : 29 mai 2021  
Lieu: Espace Jeunes

Délais d'inscriptions:  
jusqu'au 15 mai 2021  
Inscription sur: [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

Le principe est simple,  
cuisinez depuis chez  
vous et venez  
présenter vos  
mignardises à un jury  
composé de  
gourmands.



INFOS ET INSCRIPTIONS:  
[WWW.VETROZ.CH](http://WWW.VETROZ.CH)  
[ASOV@VETROZ.CH](mailto:ASOV@VETROZ.CH)  
079/937.84.06





# FLAVESCENCE DORÉE – VIGILANCE À CETTE JAUNISSE DE LA VIGNE ÉPIDÉMIQUE

La Flavescence dorée (FD) est la jaunisse de la vigne la plus redoutable. La maladie est provoquée par un micro-organisme (phytoplasme) présent dans les conduits de sève et conduit à terme à la mort des ceps atteints. En présence du vecteur (essentiellement une cicadelle, *Scaphoideus titanus*), elle peut se disséminer très rapidement dans le vignoble et il n'existe aucun traitement curatif. En raison de son caractère épidémique et de la gravité des dégâts causés, la FD a été classé organisme de quarantaine par les autorités fédérales.

Plusieurs ceps de vigne atteints de FD ont été découverts en Valais en automne 2020 à Port-Valais (Les Evouettes) et à Ardon (Grand Botsa). Le Service de l'agriculture du Valais (SCA) a annoncé les mesures de lutte obligatoires par Décision de portée générale concernant les communes de Port-Valais, d'Ardon et de Vétroz. Notamment, il est interdit de prélever des rameaux greffons ou des boutures dans toute vigne sise sur le territoire communal d'Ardon, Vétroz et Port-Valais par des personnes non agréées par le Service phytosanitaire fédéral, afin d'éviter de propager la maladie via le matériel de multiplication. De plus, des mesures de lutte contre l'insecte qui transmet la FD vont être mis en œuvre durant la saison 2021 dans un périmètre défini autour des foyers.

Le SCA encourage la population à être vigilante et recommande à tout propriétaire et exploitant de vigne de prospecter ses parcelles afin de pouvoir détecter et annoncer au SCA le plus rapidement possible des nouveaux ceps suspects de FD.

La maladie se caractérise généralement par la présence simultanée des 3 symptômes suivants :

- Coloration sectorielle ou totale des feuilles et enroulement du limbe vers le bas
- Dessèchement des inflorescences ou flétrissement des baies
- Absence d'aoûtement ou que partiel des rameaux.

À noter que les mêmes symptômes peuvent être causés par la maladie du Bois noir qui est sans gravité, car ne se propageant que lentement dans le vignoble. Les deux maladies sont uniquement distinguables par analyse moléculaire en laboratoire (PCR). Pour cela tous les ceps présentant des symptômes de jaunisse de la vigne doivent être marqués et signalés sans délai à l'Office cantonal de la viticulture (027 606 76 40 ou [stephane.emery@admin.vs.ch](mailto:stephane.emery@admin.vs.ch)), qui se chargera de faire analyser les échantillons et de prendre les mesures qui s'imposent, le cas échéant.

Vous trouvez plus d'informations sur cette maladie, ainsi que la décision de portée générale sur le site suivant <https://www.vs.ch/web/sca/flavescence-doree>



## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE FACE AUX HAIES VIVES

En l'an 2020, un nouveau conseiller communal prenait ses fonctions au sein du pouvoir exécutif. A l'appel de nombreux citoyens, Stéphane Papilloud a répondu à nouveau présent pour siéger à la présente législature. Ayant tendu l'oreille auprès de la population, il a rapporté aux autorités et fait entendre leur mécontentement portant sur les haies vives et la sécurité routière :

- Par endroit, il n'est plus possible d'emprunter un trottoir communal à pied, et encore moins avec une poussette. Localement, les largeurs de trottoir sont fortement réduites car envahies de haies. Les usagers de la mobilité douce sont forcés d'emprunter la voie routière au détriment de leur sécurité,

- Par endroit, il n'est plus possible de croiser deux véhicules sur la voie publique communale réservée aux véhicules. Par ici, des haies sont bombées, par là des véhicules sont forcés d'emprunter le trottoir pour se croiser, au détriment de la sécurité des usagers des trottoirs.

- Au droit de certains carrefours, la visibilité est entravée par des haies avoisinant souvent une hauteur de deux mètres ou plus, alors que la loi fixe une hauteur maximale d'un mètre. Le conducteur doit s'engager jusqu'au milieu du carrefour pour voir si un autre véhicule arriverait, et créé ainsi une situation périlleuse.

Les accès privés des riverains sont sis sur domaine privé, ce qui signifie que la vérification de leur conformité à la loi sur la circulation routière et les conséquences qui en découlent sont de leur responsabilité. Un bon nombre d'accès privé ne respecte pas ces règles de visibilité, les règles de sécurité étant les mêmes pour un accès privé ou pour un carrefour public. Bien qu'incompétente pour le droit privé, la Municipalité souhaite toutefois rendre attentifs les propriétaires qu'en cas d'accident ces derniers portent une part prépondérante de responsabilité si les conditions de visibilité ne sont pas conformes.

La Municipalité rend également attentifs les propriétaires que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les cyclistes de moins de 12 ans sont autorisés à rouler sur les trottoirs. Or, un cycliste se meut plus rapidement qu'un piéton, et par conséquent de bonnes conditions de visibilité sont d'autant plus importante :

il faut voir le cycliste de plus loin pour éviter tout accident, par définition un imprévu, aggravé par la vitesse du cycliste par rapport à un piéton.

**2020 : Une vision globale sur les sécurités routière a été menée.**

**Beaucoup de situations dangereuses ont été relevées.**

**2021 : Le Conseil municipal a décidé d'agir. Le Conseil municipal a nommé une commission de salubrité, présidée par le conseiller communal Stéphane Papilloud.**

**Une correspondance personnalisée a été envoyée à chaque propriétaire.**

**Chacun a été invité à vérifier si la sécurité est garantie au droit de sa propriété.**

**Chacun a été invité à entreprendre une mise en conformité sécuritaire jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2021.**

**Après réorganisation des tâches, c'est le service technique désormais qui réceptionne les demandes d'information de chacun concernant les haies en bordure des voies publiques communales.**

**Sur demande, une visite sur site est agencée.**

**Contacts : [service.technique@vetroz.ch](mailto:service.technique@vetroz.ch) ou 027 345 37 86.**

*Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner*



# EXTRAIT DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## Personnel communal

- Met au concours un poste d'éducateur(-trice) de l'enfance à 50% à durée indéterminée, ainsi qu'un même poste à durée déterminée avec entrée en fonction le 16.08.2021.
- Met au concours un poste d'auxiliaire de l'enfance à 50% avec entrée en fonction le 16.08.2021.

## Finances communales

- Planifie le bouclage des comptes 2020 de la Municipalité et s'est réuni le 11 mars 2021 en séance extraordinaire à ce sujet.

## Travaux publics

- Approuve les différentes offres d'Oiken pour l'éclairage LED du village.
- Décide de rendre obligatoire la pose d'un by-pass automatique en parallèle de la pose du compteur pour les bâtiments nécessitant de gros débits pour la défense incendie.
- Concernant le plan général d'évacuation des eaux, adjuge les travaux de passage caméra, curage et mise en décharge à Videsa/Triva.
- Préavise positivement la proposition de modification de limitation de vitesse de 80 à 60 km/h sur la bretelle de l'autoroute (tronçon en aval du giratoire des Rottes).
- Procède aux adjudications des équipements du BEP des Plantys.
- Décide de ne pas autoriser la pose de panneaux publicitaires au parc canin.
- Retient la date du 29.03.2021 pour la mise en service du réseau d'irrigation.
- Adjuge les travaux d'équipement sanitaire du projet des torrents de l'ouest à l'entreprise Gailard & Fils SA.
- Décide de rajouter l'entreprise MD Ferblanterie couverture sanitaire Sàrl à la liste des sanitaires agréés et de les intégrer pour la pose des compteurs d'eau potable.

## Constructions

- Concernant l'extension du centre scolaire de Bresse, procède aux adjudications suivantes : CFC 228.3 stores en toiles (gré à gré concurrentiel) à Michel Stores SA ; CFC 277 cloisons en éléments (séparations sanitaires) (gré à gré concurrentiel) à Büwa SA ; CFC 281 couches de support composées (chapes) (gré à gré concurrentiel) à Cré-Chapes ; CFC 281.7 revêtements de sol en bois (gré à gré concurrentiel) à Cotter-

sols SA ; CFC 287 nettoyages du bâtiment (gré à gré concurrentiel) à Bonvin Nettoyages SA ; CFC 271-285 plâtrerie-peinture intérieure à l'entreprise Sarosa SA ; CFC 281.6 carrelages à l'entreprise Morard Carrelages et Revêtements de sol SA ; CFC 272.2 ouvrages métalliques courants à l'entreprise Debons métal Sàrl.

- Concernant le nouveau bâtiment des travaux publics, valide les offres suivantes : Jérôme Disière & Fils SA pour l'aménagement d'un espace bureau, vestiaires et douche ; AC/DS Electricité Sàrl pour des travaux d'installation électrique ; Chappot SA pour l'équipement d'une station de pompage ; MD Ferblanterie couverture sanitaire Sàrl pour des travaux sanitaires ; Bianco SA pour l'installation de chauffage.

## Demandes et divers

- Prend note que 41 vélos électriques ont été subventionnés en 2020.
- Concernant les ouvertures spéciales des magasins de la commune, décide de fixer, pour l'année 2021, l'ouverture hebdomadaire prolongée jusqu'à 20h00 au vendredi, et arrête le jour de la dérogation concernant l'ouverture des dimanches ou jours fériés au 07.11.2021 de 14h00 à 18h00.
- Décide de la répartition des dicastères pour la législature 2021-2024 et valide les propositions relatives à la composition des différentes commissions communales.
- Communique que la soirée annuelle marquant les promotions civiques aura lieu le 12 novembre 2021 alors que la remise des mérites culturels et sportifs se déroulera le 18 décembre 2021 lors du concert de Noël des fanfares.
- Planifie deux rencontres citoyennes, les 18 juin et 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- Participe en délégation aux 90 ans d'Ali Monème, Gaby Triconnet et Isidore Pillet.
- Concernant le taux d'occupation et le traitement des membres du Conseil municipal, retient la proposition suivante : Fr. 120'000.- pour le président (Fr. 150'000.- à 80%), y compris tous les frais ; Fr. 50'750.-, y compris Fr. 4'800.- de frais forfaitaires, pour le vice-président (Fr. 145'000.- à 35%) ; Fr. 43'500.-, y compris Fr. 2'400.- de frais forfaitaires, pour les conseillers (Fr. 145'000.- à 30%).
- Décide de supprimer l'option permettant aux élèves du Cycle d'orientation de se rendre à Sion gratuitement avec le car postal.

# TRAVAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX 2021

## ROUTES CANTONALES

Dans le vieux-village, le projet de réaménagement de la route cantonale et de ses abords a été annoncé au projet d'agglomération pour l'obtention de subventions fédérales. En coordination avec la Municipalité, le service cantonal de la mobilité (SDM) pilote ce projet et prévoit de procéder aux appels d'offres pour les prestations d'ingénieur à la mi-2021 et pour les entreprises à l'hiver 2021-2022. La réalisation des travaux est pronostiquée dès 2022, pour une durée estimée entre deux et trois ans. En temps utile, une communication spécifique aux riverains sera réalisée.

Au sud de l'autoroute, le SDM a mandaté cet hiver un bureau d'ingénieur pour l'établissement de la traversée de la zone industrielle. Cette route étant projetée cantonale, c'est le SDM qui procède aux négociations avec les riverains concernés. Le tracé et les aménagements de la route étant voués à être notablement modifiés, une mise à l'enquête publique s'avère nécessaire. Par conséquent, l'horizon de réalisation ne peut pas être déterminé à l'heure actuelle, bien que dans tous les cas ces travaux ne seront pas réalisés simultanément à ceux de traversée du vieux-village.

À la bretelle de l'autoroute, les Municipalités de Vétroz et de Conthey constatent depuis plusieurs années que le carrefour avec la rue du Collège menant à la salle polyvalente pose problème. Ce carrefour n'étant plus en main de la Confédération mais du Canton depuis peu, toutes procédures et interventions s'en retrouvent sensiblement facilitées. Les présidents de Vétroz et de Conthey ont naturellement fait appel au SDM afin de proposer une solution concrète, durable et rapide pour l'amélioration de ce carrefour. Le souhait d'un nouveau giratoire a été entendu par le SDM et un bureau d'ingénieur a été mandaté pour l'établissement de ce projet, en vue d'une mise à l'enquête publique avant le prochain hiver.

## ROUTES COMMUNALES

La réfection et sécurisation de l'avenue de la Gare, incluant la création d'un trottoir sécurisé et la pose d'un éclairage public, est une mesure d'agglomération 3<sup>ème</sup> génération. Ce dossier avait été déposé à l'enquête publique en 2019. Après de nombreuses successives péripéties avec le service administratif et juridique du Canton, ce dossier a enfin été homologué en date du 24 mars 2021 par le Conseil d'État. La Municipalité entend désormais réaliser cette mesure au plus vite.

À la mi-2020, constatant une procédure tirant en longueur pour l'avenue de la Gare, le Conseil

municipal avait décidé de réaffecter le montant alloué pour ce projet pour le réaménagement de la route du Haut-de-Cry et la réfection de ses services. Ces travaux ont pu débuter à l'automne 2020 et se poursuivent dès ce printemps.

À la route du Levant, le trafic augmente année après année. Beaucoup de circulation est du transit entre la bretelle de l'autoroute et les hauts de Conthey via la route du Bourg. Afin de conserver la sécurité des riverains et de limiter l'augmentation des nuisances, la Municipalité a prévu de procéder ce printemps à la mise en place d'îlots fixes sur cette route résidentielle.

## RÉSEAUX D'EAUX

La pose des compteurs d'eau potable a débuté en février 2021, avec en primeur l'équipement des entreprises. L'objectif est de pouvoir percevoir les taxes pour toutes les entreprises selon les compteurs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (le premier semestre restant soumis au régime transitoire prévu par la réglementation en vigueur, à l'exception des entreprises qui étaient déjà équipées de compteurs). Dans un second temps l'équipement des habitations se poursuivra selon la planification communale communiquée. Pour les détenteurs de piscine ayant fait ou faisant la demande pour la pose d'un compteur indépendamment de la planification établie, la pose du compteur sera possible dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2021. À la route des Charmilles et à la rue du Levant, les travaux d'équipement en réseau d'irrigation arrivent à termes. La Municipalité en a également profité

**Le nouveau règlement communal pour l'eau potable a été homologué en 2020. Les propriétaires privés, contactés par la Municipalité, doivent mandater un sanitaire agréé pour la réaliser la pose du compteur. Après avoir réglé la facture, chacun est invité à transmettre à la Municipalité une copie de sa facture et de la preuve de paiement. En effet, suivant un amendement du Conseil général, la Municipalité rembourse par bâtiment jusqu'à Fr. 500.-. ATTENTION, ce montant plafond inclut la fourniture du compteur par la Municipalité (soit Fr. 115.- HT pour du 1 pouce et Fr. 300.- HT pour du 1 ½ pouces), montant qui en sera déduit.**



# TRAVAUX ET CHANTIERS COMMUNAUX 2021

pour renouveler les conduites d'eau potable où nécessaire. À l'avenue des Vergers, une nouvelle conduite d'irrigation sera réalisée courant 2021. À la station de lavage à la STEP pour les exploitants agricoles, un nouvel engin de nettoyage sous pression a été posé. Un système de contrôle

- Lorsqu'un quartier est équipé en eau d'irrigation, il incombe aux propriétaires de se raccorder au réseau d'irrigation pour l'arrosage de ses extérieurs.
- L'interconnexion des réseaux d'eau potable et d'irrigation est interdite pour des raisons de sanitaires.
- L'eau d'irrigation doit être utilisée pour les arrosages uniquement.

d'accès avec badges a également été mis en place afin d'en contrôler précisément l'accès. Ces travaux font suite au constat d'une forte augmentation de fréquentation de ce site, et des

frais et casses y relatifs, depuis qu'une commune voisine a installé un système similaire.

## RÉSEAUX D'ÉVACUATION DES EAUX

La Municipalité poursuit ses interventions sur les canalisations publiques d'eaux claires et d'eaux usées. Dans le cadre de réfection de route, ou hors périmètre de ces chantiers, de nombreux chemisages restent prévus afin de consolider et étanchéifier les canalisations présentant ce type de défauts.

Le projet de sécurisation des torrents ouest présenté dans ce numéro apporte également une amélioration sensible au réseau d'évacuation des eaux claires et de celui des eaux usées.

La modernisation de la STEP intercommunale se poursuit avec le soutien du SEN. La deuxième étape des travaux bat son plein et s'achèvera à l'hiver 2021-2022. Suivront ensuite les étapes ultérieures.

*Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner*

## CONSEIL GÉNÉRAL

Bonjour à toutes et à tous,

Le Conseil général a commencé ses travaux pour le début de la législature 2021-24. La plaquette éditée par la municipalité vous fournira toutes les informations sur l'organisation administrative retenue.

Le Conseil général siège plusieurs fois par année. Les séances sont publiques (sauf restrictions COVID), les habitants sont cordialement invités à venir suivre les débats. Les dates des séances et les objets traités sont affichés au pilier public.

Pour rappel, les attributions législatives principales du Conseil général sont les suivantes, il adopte le budget et les comptes communaux, il élabore les règlements nécessaires. Il faut mentionner que les comptes, budget et autres volets financiers sont étudiés par la commission de gestion. (COGEST). Actuellement la COGEST étudie la demande de la municipalité pour un crédit d'engagement relatif aux aménagements urbains de la T9 et de ses abords dans le centre du village de

Vétroz. Il s'agit d'un projet AggloSion. Selon les éléments législatifs à traiter des commissions ad-hoc sont formées en fonction des différents mandats attribués.

La composition de toutes les commissions est basée sur la représentation proportionnelle au sein du législatif communal.

J'ai une pensée particulière pour les personnes qui sont impactées par les dégâts engendrés par cette pandémie qui dure hélas depuis plus d'une année.



Au nom du Conseil général de Vétroz, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

*Pierre-Michel Venetz  
Président du Conseil général*

## ÉCOPOINTS

Avec l'introduction de la taxe au poids, le comportement de la population a évolué. Petit à petit chacun trie mieux ses déchets, et chacun préfère se rendre sur un site unique où tous les déchets sont collectés afin de les déposer en une fois. La Municipalité a entrepris des investissements importants en plusieurs étapes afin de répondre à cette nouvelle demande. La Municipalité reste à la recherche d'un terrain à Magnot afin de créer un nouvel écopoint, ce quartier présentant une réelle insuffisance en terme de point de collecte.

### ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS À VÉTROZ :

**AVANT :** Collecte porte à porte.

**2004 :** • Mise en place de conteneurs semi-enterrés (obligatoire pour les immeubles)

• Création de huit écopoints (Meunière, Plantys, Milieu, Pompiers, Vergers, Home, Levant et Camping)

**2018 :** • Mise en place de la taxe au poids

• Remplacement des bennes papiers et verres par des conteneurs semi-enterrés

• Agrandissement et homogénéisation des écopoints existants

• Réduction du nombre de conteneurs semi-enterrés isolés aux immeubles

**2019 :** • Mise en place pour les déchets

alimentaires avec neuf points de collectes  
• Création de deux nouveaux écopoints (Proumay + Nord)

**2020 :** • Équipement supplémentaire pour le papier (Levant, Vergers, Meunière)

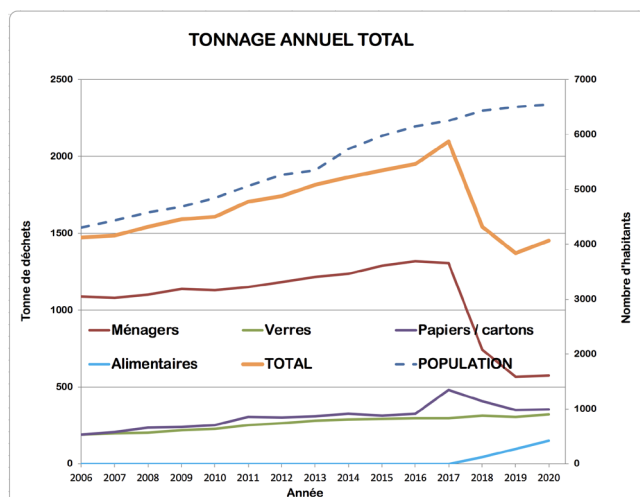
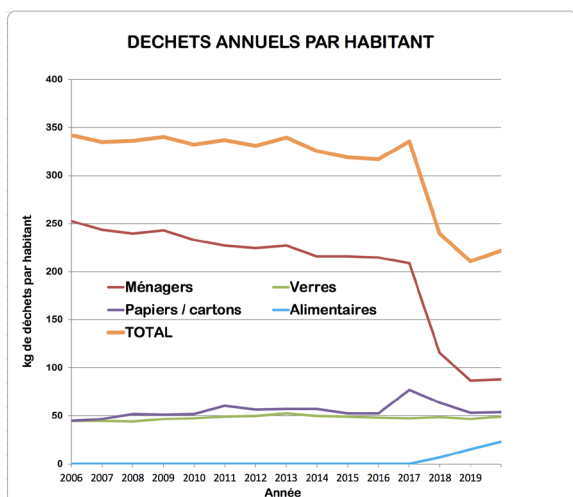
• Équipement supplémentaire isolé pour les déchets alimentaires (nouveaux : Sports + Conthey)

• Équipement supplémentaire les déchets alimentaires (dédoublement : Levant + Vergers + Meunière)

**2021 :** • Équipement en caméra de surveillance pour le solde des écopoints où la salubrité n'est pas respectée.

Les dix écopoints permettent dorénavant la collecte des déchets ménagers suivants : ménagers, alimentaires, verres, papiers, cartons, alu, fer blancs, PET, huiles minérales, huiles alimentaires, café, textiles, piles. La quinzaine de point de collecte individuels pour les déchets ménagers, papiers, cartons et éventuellement verre sont nettement moins sollicités mais restent dans tous les cas nécessaires.

*Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner*





# TORRENTS OUEST

Le projet de sécurisation des torrents ouest a été homologué à la fin janvier 2021 par le Conseil d'État, et la décision de cofinancement de la Confédération a été délivrée au mois de février 2021. Sans attendre, la Municipalité a pu lancé la première partie de ces travaux à la fin février 2021, tout au long des portions bourgeoises situées entre le chemin du Milieu et les voies CFF. Pour ce secteur, les travaux détaillés ci-dessous seront terminés au terme de l'hiver 2021-2022.

Dans la partie de la zone agricole, ainsi que le long de la zone artisanale, un nouveau collecteur d'eaux usées est en construction. Ce collecteur acheminera à la STEP toutes les eaux situées à l'ouest de la route de la Jonction. Le collecteur principal existant le long du canal du Milieu sera ainsi libéré d'environ 1/3 de sa charge, sa capacité s'en retrouvera augmentée. La pose d'une nouvelle conduite d'irrigation a également été planifiée afin de profiter des travaux de fouille.

Au nord de la zone artisanale, le dépotoir situé au sommet du canal sera supprimé. La continuité écologique du cours d'eau sera ainsi pérennisée, le seuil actuel en béton ne permettant pas la migration des diverses espèces animales.

Au carrefour de la route de la Bourgeoisie et de celle de la Jonction, la géométrie du carrefour routier sera également améliorée. Pour les usagers de la route de la Bourgeoisie, le double « S » sera supprimé, et pour les autres tracés les girations seront plus confortables. Pour les usagers piétons, un cheminement sécurisé en site propre est prévu au terme des travaux.

**Durant plusieurs mois, le carrefour des routes de la Bourgeoisie et de la Jonction reste fermé au trafic véhicule. Un itinéraire sécurisé pour les piétons a été mis sur pied.**

Au nord de la route de la Bourgeoisie, la construction d'un bassin d'eau pluviale (BEP) est débutée. La fonction de ce BEP est la rétention des eaux usées en cas d'orage afin qu'elles puissent être, à la fin de l'intempérie, pompées et acheminées vers la STEP pour assurer leur traitement.

Le long de la route de la jonction située entre la route de la Bourgeoisie et le chemin du Milieu, le

projet prévoit l'élargissement et le déplacement du torrent côté Sion de la route de la Jonction. L'emprise nécessaire à ces travaux est déjà visible, notamment par l'empiètement sur les portions bourgeoises.

Une communication personnelle aux riverains impactés directement par ces travaux a été entreprise. Pour les exploitations agricoles, un défraiement pour les pertes de gain est prévu par le droit agricole. Pour les habitations proches du chantier, un état des lieux des bâtiments avant travaux a été réalisé (intérieur et extérieur des bâtisses). Pour les bâtiments très proches des travaux du BEP (travaux nécessitant la mise en place de palplanches), des géophones ont été installés afin d'enregistrer toutes les vibrations. En raison de ces travaux spéciaux, plus d'une quinzaine de piézomètres ont été implantés dans le sol afin de suivre l'évolution de la nappe.

La Municipalité est fière d'avoir abouti les démarches administratives et de pouvoir enfin lancer ces travaux de sécurisation des torrents ouest. Elle entend augmenter rapidement et notoirement le niveau de protection contre les crues de ses habitants et contribuables. La Municipalité est impatiente de pouvoir clore le dossier de sécurisation contre les crues de l'ensemble de son territoire, après avoir entrepris la sécurisation des torrents de l'est entre 2009 et 2013, celle de la Lizerne entre 2013 et 2018 et celle à venir de la Morge entre 2021 et 2024 (en cas de débordement, les eaux de la Morge atteignent une partie de la zone à bâtir de Vétroz). Au final, la Municipalité aura rempli tous ses engagements pour la protection contre les crues et les laves torrentielles. Il ne restera que la sécurisation du Rhône, de compétence cantonale, à traiter et mettre en œuvre par le nouveau service cantonal créé à cet effet.

*Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner*



© Studio Bomardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch  
[www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	